



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Agréée par le Ministère de la Jeunesse, des sports, et de la
cohésion sociale



COMITE RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Comité départemental de l'Allier

**Siège social : maison des sports - 4 rue de Réfembre
03000 MOULINS**

Tel/Fax : 04 70 46 08 74

Mail : cd03@petanque.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 MARS 2022

Présents : Jean MASSINI, Hélène BERTIN, Guy-Noël CHEVALLIER, Jonathan CLEMENT, Ghislaine DAAS, Roger DREURE, Elisabeth GOUGAT, Joëlle GUILLAUMIN, Didier LEVIEUX, Jean-Pierre LUBIERE, Arnaud MAISONNEUVE, Roger MALBEC, Xavier NYFFENEGGER, Sébastien PINEAU, Annie WEGRZYN.

Excusé : Roland FRADIN.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 14 Janvier 2022 ;
- Commission des arbitres : Désignation des arbitres des concours départementaux, Information CRC Vétérain, Nouvelle grille des NDF des arbitres ;
- Information Championnat Régional ;
- Commission financière ;
- Site du CDA : Achat ordinateur ;
- Commission Jeunes ;
- Commission Championnat : Règlement ;
- Questions diverses.

Après l'approbation du procès verbal de la réunion du 14 Janvier 2022 par l'ensemble des membres présents, le Président Jean MASSINI ouvre la séance avec l'ordre du jour

I – COMMISSION DES ARBITRES :

Jonathan CLEMENT explique que suite à la réunion de printemps des arbitres sur le secteur de Montluçon, et avec l'approbation des présidents, il est décidé de passer à 2 arbitres les dimanches en essayant de limiter les frais kilométriques. Il a fait une mise à jour de la note de frais, la nouvelle grille a été mise sur le site du CDA.

Le calendrier des arbitres est mis en place sur les 4 secteurs, un arbitre a été désigné pour chaque concours départemental. Pour le championnat régional, il y aura un arbitre régional à chaque fois qui sera désigné et rémunéré par l'AURA + un arbitre du CD03 rémunéré par le CD03.

Pour les éliminatoires de championnats d'Allier, c'est le club organisateur qui paye l'arbitre. **Pour les phases finales**, s'il n'y a qu'un championnat, un arbitre est pris en charge par le CDA, le second par le club organisateur. S'il y a 2 championnats sur le même site, il y a nécessité de 3 arbitres dont un régional, 2 seront pris en charge par le CDA, le 3^{ème} étant à la charge du club organisateur.

Par ailleurs une nouvelle formation tronc commun devrait se dérouler début juin et la formation pour l'examen d'arbitrage aura lieu le 2^{ème} week-end de juin.

Comme évoqué lors d'une précédente réunion, la tenue des arbitres reste à leur charge.

Après demande d'autorisation auprès du CD63, un arbitre du Puy-De-Dôme, mais habitant près de Montluçon, est autorisé à arbitrer dans ce secteur de l'Allier.

Il est rappelé que le CD03 applique le règlement de la FFPJP et que le port de chaussures fermées est obligatoire pour jouer (même si présence d'un certificat médical) de même que le jean délavé (2 ou plusieurs nuances de couleurs) est interdit.

Jonathan CLEMENT rappelle également qu'il incombe à l'**ARBITRE** de faire appliquer le règlement pour les chaussures et au **JURY** pour la tenue vestimentaire.

Il est procédé à un ajustement des membres de la Sous-Commission de Discipline Spécifique arbitrage du fait que certains sont déjà dans la Commission de Discipline et ne peuvent siéger dans les deux. Philippe PAUTONIER, Olivier MERLE, Jean-Marie SICAULT sont proposés comme membres extérieurs ainsi que Jean MASSINI et Ghislaine DAAS pour le Comité.

II – INFORMATION CHAMPIONNAT REGIONAL :

Pour le CRC vétéran, la désignation des arbitres est faite et envoyée à l'AURA.

III- COMMISSION FINANCIERE :

Après proposition de la trésorière, en ce qui concerne les frais d'inscription au Tronc Commun, il est décidé que le CD03 prendra en charge les frais liés au recyclage BF1-BF2 sous conditions de s'impliquer dans la Commission Jeunes pour une durée d'au moins 4 ans, et à 14 voix contre 2 (2 membres préféreraient payer la tenue des arbitres à 50%), il prendra également en charge les frais de la 2^{ème} formation d'arbitrage si validation de l'examen et des 4 concours en tant que stagiaire.

En ce qui concerne les championnats régionaux et le championnat régional Triplette Provençal, il est décidé d'allouer un forfait de 100€ par équipe, de son côté la Commission des jeunes étudiera la question pour le championnat régional des jeunes qui a lieu sur 2 jours.

Joëlle GUILLAUMIN donne lecture de la projection 2023 des dépenses pour les Championnats de FRANCE ainsi que les barèmes pour les déplacements en CRC et CNC.

IV- SITE DU CDA :

A la demande de Sébastien PINEAU, un ordinateur portable va être acheté pour gérer le site du CDA.

V – COMMISSION JEUNES :

Jean MASSINI rappelle qu'une Commission Jeunes est prévue le mercredi 06 avril à la salle communautaire de TRONGET située au centre du département et que tous les clubs ont été informés. La candidature de Patrick LONARDO sera proposée comme responsable de cette Commission en attendant d'être soumise aux votes lors du prochain Congrès.

VI – COMMISSION CHAMPIONNATS, REGLEMENT :

Arnaud MAISONNEUVE fait part d'une requête de certains clubs qui demandent s'il est possible de passer à 10 noms de joueurs au lieu de 8 sur les feuilles d'inscription en championnat des clubs Vétéran. Ceci étant du ressort de la FFPJP, le CD03 fera remonter cette question au Comité de pilotage des CDC.

Par ailleurs les généralités du règlement des championnats et coupes doit être mis à jour, notamment en ce qui concerne le nombre des arbitres et des concours par club.

Une discussion est menée sur les inscriptions pour les championnats et sur les tirages qui ont dû être refaits. Certains mails ne parviennent pas toujours dans les temps malgré une date butoir donnée à chaque fois. Avant de divulguer les tirages, il est opportun de mettre l'info en priorité sur le site du CDA avec les inscriptions reçues afin que les clubs puissent vérifier si besoin est, que leurs équipes sont bien inscrites.

IX - QUESTIONS DIVERSES :

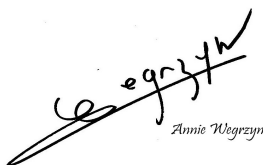
🇫🇷 Le nouveau vestiaire pour les joueurs qualifiés au Championnat de FRANCE est arrivé et sera confié au délégué. Les récompenses sont commandées.

🇫🇷 Sébastien PINEAU présente le roll-up qu'il a acheté et qui sera apporté à chaque journée finale.

🇫🇷 Une question est abordée en ce qui concerne les licences temporaires qui n'existent plus. Elles sont remplacées par les « PASS CONTACT » qui sont valables pour un seul évènement. La mise en place et le prix de ces derniers est à l'étude.

La séance est levée à 21h30.

La Secrétaire du Comité
Annie WEGRZYN



Annie Wegrzyn

Jean MASSINI, Président
du Comité Départemental de l'Allier.

